

Fédération Nationale des Infirmiers
7, rue Godot de Mauroy
75 009 PARIS

A l'attention de M. Daniel GUILLERM, Président

N/réf : PV/BM : 2026-3006-152
Objet : Proposition de loi n° 1100 relative au droit à l'aide à mourir

Paris, le 30 juin 2026

Monsieur le Président,

Après une semaine de riche activité législative, je prends le temps indispensable de vous répondre en vous indiquant que j'avais bien pris connaissance, dès son arrivée, de votre courrier ci-dessus référencé.

En tant que rapporteur général de la proposition de loi relative à l'aide à mourir, j'avais bien mesuré la position issue du collectif que vous représentez et la vive inquiétude qu'avait engendré, le 23 juin 2026, l'adoption de l'amendement n° 221 qui en supprimant les médecins de la liste des professionnels pouvant administrer la substance létale, avait déséquilibré significativement la proposition de loi, en 3ème et dernière lecture en défaveur des infirmières et des infirmiers.

Rappelons-le, le texte de la proposition de loi qui sera soumis au vote des députés aujourd'hui, avant, je l'espère, un vote définitif le 15 juillet prochain, pose bien l'auto administration comme règle et l'administration par un professionnel de santé comme exception.

Mes co-rapporteurs et moi-même, hommes et femmes issues d'horizons et sensibilités politiques, nous avons réussi samedi dernier, à revenir à la situation antérieure. Le texte soumis au vote solennel puis au vote définitif dans quelques jours, permet effectivement, dans le cadre précité et en vertu de la clause de conscience individuelle, **aux médecins comme aux infirmiers** de procéder à l'administration de la substance létale en cas d'incapacité.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Au-delà de cette proposition de loi, j'en profite pour témoigner auprès de chaque infirmière, de chaque infirmier, ma profonde reconnaissance pour leur dévouement, leur sens du service au public, leurs compétences qu'ils mettent en œuvre au quotidien auprès des publics qu'ils accompagnent a fortiori dans cette période de canicule.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez croire, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.



Philippe VIGIER
Député d'Eure-et-Loir